

Objectifs :

Le candidat devra être capable de :

- Connaître le risque et la réglementation
- Conduire une démarche de prévention du risque Amiante.

Prérequis :

- Age 18 ans min
- Avoir satisfait à la visite médicale et aptitude au port des APR (appareils de protection respiratoires).

Moyens pédagogiques :

Salle de cours / Equipements de protection / Plateforme pédagogique / Matériels techniques

Durée :

- 10 jours soit 70 heures (initial)
- 2 jours soit 14 heures (1^{er} recyclage ou Recyclage à 3ans)

Tarif :

Nous consulter pour un devis

Lieu :

Agence d'Aigues-Vives ou de Bagnols-Sur-Cèze

Financement :

Rapprochez-vous de votre OPCO, du Compte Personnel de Formation ou du Pôle emploi pour les particuliers.

Accès :

L'inscription est validée après signature de la convention. Délai d'accès d'environ 30 jours.

Modalités pédagogiques

Alternance de cours théoriques, vidéos, démonstrations, exercices pratiques et questions/réponses

Tél. : 04 66 29 85 02

Mail : contact@acerfsformation.com

Site : www.acerfsformation.com

Présentation

Formations destinées aux travailleurs affectés aux activités définies aux articles R. 4412-94 du Code du travail pour des opérations de retrait ou d'encapsulage des matériaux amiantés.

Différentes catégories de personnel

Encadrement de chantier :

Travailleur ayant au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le plan de retrait ou de confinement, ou le mode opératoire.

Opérateur de chantier :

Travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés dans le respect des procédures, du plan de retrait ou de confinement, ou mode opératoire.

Encadrement technique :

Encadrant technique, employeur ou tout travailleur possédant au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico commerciales, des études de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques

	Formation préalable	1 ^{er} recyclage	Recyclage
Opérateur de chantier	5 jours	2 jours	2 jours
Encadrement de chantier	10 jours	2 jours	2 jours
Encadrement technique	10 jours	2 jours	2 jours

6 mois max. → Tous les 3 ans →

Pour quoi ? Pour qui ?

Les entreprises de désamiantage doivent répondre aux normes en vigueur concernant la certification (NFX-46-010/11), elles doivent former leur personnel à la prévention des risques liés au désamiantage (arrêté du 23/02/2012).

Réglementation

Ces formations sont obligatoirement dispensées par des organismes certifiés et selon l'arrêté du 23 février 2012.

ACERFS Formation, organisme certifié sous le n° CPS FRA 0004/2012/AMI-S3/30.

Programme de la formation

Effectif

10 personnes maximum par session

Validation

Attestation de compétence et de capacité / Carte FORPREV

Compétences animateur

Formateur habilité sous-section 3 INRS/OPPBTP

Contenu de la formation

I) Accueil, présentation du programme de la formation

II) Prescriptions minimales de formation en théorie

- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes et l'effet synergique du tabagisme
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...): notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale et à l'information personnelle des travailleurs, droit de retrait en cas de danger grave et imminent ;
- Connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés ;
- Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- Connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ;
- Etre capable de transmettre aux opérateurs l'information sur la prévention des risques liés à l'amiante
- Connaître les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées.

III) Prescriptions minimales de formation en pratique, sur plate-forme pédagogique

- Etre capable d'appliquer les conclusions de l'évaluation des risques, de choisir des méthodes de travail et de définir des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement. Sont notamment visées : les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle ; les procédures de décontamination du personnel et des équipements ; la mise en œuvre des moyens permettant d'assurer les conditions optimales d'aérodynamique de chantier ; les procédures d'entrée et de sortie de zone confinée ;
- Etre capable d'expliquer aux opérateurs et savoir transmettre le savoir-faire afin de leur faire appliquer ces méthodes et procédures ;
- Etre capable de s'assurer de la mise en œuvre des équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et caractéristiques particulières du travail
- Assurer l'application des consignes et des savoir-faire relatifs aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements, notamment leur entretien et leur remplacement ;
- Etre capable de choisir des EPI adaptés
- Etre capable de mettre en œuvre toutes les mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des chantiers ;
- Etre capable de faire appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets
- Connaître les situations d'urgence et être capable d'identifier toute situation anormale, notamment accident ou intoxication. Etre capable de définir la conduite à tenir dans ces situations et la faire appliquer.

IV) Epreuve certificative, mise en situation chantier, évaluation pratique, évaluation théorique. Synthèse et bilan de stage

Métiers et Débouchées

Encadrant de chantier dans une structure de désamiantage.

100%
de réussite

100%
de satisfaction